

accompagnent la chlorose, l'hystérie, l'hypochondrie, indiquent plus forte raison l'emploi de cet agent.

L'asa foetida joue, dans la scène morbide si mobile et si variée que déroule l'hystérie, le rôle utile dévolu aux antispasmodiques sérieux. Boerhaave et Whytt en faisaient grand cas pour le traitement des pamoisons hystériques, et Forestus, cité par Trousseau et Pidoux, a constaté que la seule oration de l'asa foetida suffisait quelquefois pour mettre fin à un accès d'hystérie. Je crois, en effet, à l'utilité de ce mode d'administration du médicament, et j'ajouterai que, dans le traitement de l'hystérie, les lavements d'asa foetida, en portant la substance au voisinage même du plexus nerveux sur lequel elle doit agir, doivent avoir une utilité particulière.

2° Le *sagapenum*, l'*opopanax* et le *galbanum*, sont trois autres gommés-résines fournies par la même famille, et dont les propriétés se rapprochent de celles de l'asa foetida; aussi, très-vantées jadis, ont-elles vu leur vogue décroître peu à peu, et il est actuellement beaucoup de praticiens qui ne les prescrivent jamais.

a) Le *sagapenum* (1) a les mêmes propriétés que l'asa foetida, et il s'emploie dans les mêmes cas.

b) Le *galbanum* (2) renferme, lui aussi, une huile essentielle et une résine; son action se rapproche de celle de l'asa foetida, mais avec une électivité utérine qui, paraît-il, est plus accentuée.

c) L'*opopanax* (3), qui entre dans la composition de beaucoup de vieilles formules, avait jadis, comme l'indique son nom, la réputation d'une panacée; mais il en est bien déchu aujourd'hui.

§ 6. — Musc, substances musquées, castoréum, ambre, etc.

Il est plusieurs substances antispasmodiques qui se rappro-

(1) 233. Le *sagapenum* se donne en substance, en émulsion ou en lavements, à la dose de 50 centigr. à 4 gram. Boerhaave nous a laissé une formule de pilules composées dans lesquelles entraient la gomme ammoniac, le galbanum, le sagapenum, la myrrhe, à la dose de 1 scrupule (1 gram. 20 centigr.) pour chacune de ces substances, avec addition de quantité suffisante d'esprit de succin. Il faisait des pilules de quatre grains (20 centigr.) (Hermann Boerhaave, *Tractatus de viribus medicamentorum*, editio Benedictus Boudon; Parisiis, MDCCL, pag. 388.) Cette formule mériterait peut-être d'être retirée de l'oubli.

(2) 234. Le *galbanum* s'emploie aux doses de 25 centigr. à 2 gram.

(3) 235. L'*opopanax* s'emploie aux mêmes doses que les résines précédentes.

chent les unes des autres, non-seulement par une grande analogie d'action, mais encore par cette particularité pharmacologique qu'elles sont des produits de sécrétion animale. Je place dans ce groupe le musc et les substances musquées, l'ambre gris, la civette et le castoréum.

1° Le *musc* (1) est un antispasmodique éprouvé; mais son usage, à ce titre, est un peu limité par sa cherté excessive.

La plupart des auteurs qui ont écrit l'histoire de cette substance l'ont considérée comme stimulante; telle était l'opinion de Ratier, de Barbier, de Joërg. Il est certain que le musc, comme tous les antispasmodiques, a une action excitante primitive qui masque un peu la propriété d'enchaîner les troubles spasmodiques du système nerveux; mais cette action, peu marquée et passagère, ne saurait servir à caractériser ce médicament. Il a son utilité dans les spasmes idiopathiques ou symptomatiques, dans toutes les névroses, dans les accidents nerveux surajoutés aux maladies locales ou aux fièvres essentielles, etc.: c'est dire combien le champ de ses applications utiles est étendu, et ce serait tomber dans une énumération prolixie et fastidieuse que de vouloir énumérer toutes les maladies auxquelles il a été opposé. Je ne veux en retenir ici que ce qui a trait à sa propriété de calmer l'éréthisme nerveux.

(1) 236. 1° Le *musc* s'emploie sous des formes variées. Cette substance se donne à l'état de *poudre*, ou même en *pilules*, à la dose de 25 centigr. à 1 gram. par jour. Ces pilules doivent être argentées, et il convient, si elles restent dans la chambre du malade, de placer la boîte, qui les contient sous un verre renversé, afin d'éviter l'odeur fragrante qu'elles répandent.

2° Sous forme de *lavement*:

|                             |                       |
|-----------------------------|-----------------------|
| ℞ Musc .....                | 50 centigr. à 1 gram. |
| Jaune d'œuf .....           | n° 1                  |
| Infusion de valériane ..... | 200 gram.             |

3° Sous forme de *potion*. On peut édulcorer celle-ci avec du sirop d'orgeat, lequel, contenant des amandes amères, a la propriété très-curieuse de désodoriser le musc; il n'est pas démontré que cette annihilation de son odeur nuise à ses propriétés thérapeutiques. Ce fait de la disparition de l'odeur du musc dans les émulsions a été signalé, en 1840, par Hauln et a été constaté par Soubeiran et Fauré. Il dépend de l'action de l'essence d'amandes amères, puisque l'émulsion d'amandes douces ne le produit en rien. L'eau de laurier-cerise jouit de cette propriété, comme l'émulsion d'amandes amères. Fauré a fait la remarque que, quand la saveur suave propre à l'orgeat ou à l'eau de laurier-cerise se dissipait, celle du musc reparaisait, comme si cette addition n'avait pas eu lieu. (*Bullet. de thérap.*, 1845, t. XXVIII, p. 114.)